

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

---

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 91

présenté par  
Mme Cariou

-----

### ARTICLE 10 QUINQUIES

I. – À la première phrase de l'alinéa 15, supprimer les mots :

« , à leur frais, ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« fournissent »,

insérer le mot :

« gratuitement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel